

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 21 mai 2008

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président

Concerne : Préavis 03/2008 ROUTE DE VEVEY, ROUTE DU PORT -
REMPACEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN
SEPARATIF ET REFECTION DE LA CHAUSSEE

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 03-2008 du 9 avril 2008,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances.

décide

1. d'adopter le projet de mise en séparatif de la route de Vevey et de la route du Port, soumis à l'enquête publique du 23 février au 24 mars 2008 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 1'290'000.- TTC, destiné à couvrir les frais de remplacement des conduites industrielles, de mise en séparatif et de réfection de la chaussée de la route de Vevey et de la route du Port, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des Services industriels
 - sur une période de 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;

b) travaux des collecteurs

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;

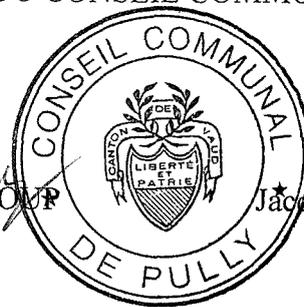
c) travaux de routes et aménagements routiers

- par annuités égales sur 30 ans maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOMP



La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 22 mai 2008